DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Jeudi 4 Avril 2013

* * * * *

Convocation du 25 Mars 2013

* * * * *

Président: Mr. Philippe DECOBERT, Maire

<u>Présents</u>: Mrs. DECOBERT, GUENARD, CROIZIER, BOQUILLON, MOINY, NICLOUX, GEORGES, BOSETTI, BELERT, GRIDAINE, CHARTIER et BROSSE.

Mmes DOYEN, SMIGIELSKI, ROBERT, CARRÉ, BRULET et RICHARD

Absents excusés: Mr BAJOT

Procuration: Mr BAJOT à Mr GUENARD

Secrétaire de séance : Mr NICLOUX

Le compte rendu de la séance du 28 Janvier 2013 n'appelant aucune remarque, le Maire propose d'adopter l'ordre du jour.

I. FINANCES

1. Attribution dotations

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Général des Ardennes lui annonçant que la Commission Permanente avait décidé d'accorder à la Commune une aide de 180 € dans le cadre des aides aux vacances en centre de loisirs répartie comme suit : février et mars 2012 = 36 €, juillet et août 2012 = 144 €.

2. Encaissement de chèques

a) Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'achat par la Commune de deux abris de touche et la réalisation de leur pose, le Football Club d'Aiglemont a proposé d'en prendre un à sa charge.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Accepte le chèque de 980 € du Football Club d'Aiglemont en remboursement d'un abri de touche,
- Autorise le Maire à encaisser ce chèque.

Décision prise à l'unanimité.

Le Maire remercie les dirigeants du FCA pour leur participation et les actions qu'ils mènent auprès des jeunes de la commune.

b) Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de la SMACL d'un montant de 3 348.80 € en remboursement de la facture de remplacement d'un lampadaire endommagé Avenue Rimbaud lors de l'accident du 3 Août 2012.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Accepte le chèque de la SMACL d'un montant de 3 348.80 € en remboursement de la facture de remplacement d'un lampadaire Avenue Rimbaud,
- Autorise le Maire à encaisser ce chèque.

Décision prise à l'unanimité.

3. Subventions aux Associations

Mr GUENARD, Trésorier de l'Association ALICIA, Mr GEORGES, Trésorier de l'association Solidarité Aiglemont Bohicon, Mr BOQUILLON, Président de la Confrérie de la Hure d'Elmont, Mme SMIGIELSKI, Trésorière du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote, pour ce qui les concerne.

Après étude des différents dossiers de demande de subvention des associations par la commission des finances qui s'est réunie le 16 février dernier et après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUENARD, Adjoint aux Finances, le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes et Loisirs d'Aiglemont : 8 100 € (huit mille cent euros)
 Association Alicia : 600 € (six cents euros)
 Section des Anciens Combattants : 700 € (sept cents euros)

Les Aiglephiles : 250 € (deux cents cinquante euros)

Croix Rouge Française
 Amicale des donneurs de sang
 Batterie Fanfare l'Aiglemontaise
 Association des Chasseurs d'Aiglemont
 Confrérie de la Hure d'Elmont
 S.A.B. (Solidarité Aiglemont Bohicon)
 BODY KARATÉ
 50 € (cinquante euros)
 700 € (sept cents euros)
 1 900 € (mille neuf cents euros)
 600 € (six cents euros)
 300 € (quatre mille euros)
 300 € (trois cents euros).

En ce qui concerne la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise, il est précisé que, les appareils de musique étant propriété de la commune, l'entretien sera pris en charge par la Commune à hauteur de 1 000 €. Le Conseil Municipal décide également de prendre en charge une partie du transport, à hauteur de 900 €, de la Batterie Fanfare d'Epinal qui a participé au 10 ème anniversaire de BFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées.
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions au Budget 2013 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

4. Subvention au CCAS

Le Maire donne la parole à Monsieur GUENARD, Adjoint aux Finances, qui expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'attribution d'une subvention de 16 000 € au C.C.A.S.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 16.000 € (seize mille euros) au CCAS, les crédits étant prévus au budget de la commune sur le compte 657362.

Décision prise à l'unanimité.

5. Adoption du Compte Administratif 2012

La présidence est donnée à Monsieur Jean-Philippe GUENARD, Adjoint aux Finances.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et R.2432-1 à D.2342-12 ;

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Mr. GUENARD redonne la présidence à Monsieur DECOBERT.

6. Adoption du Compte de Gestion 2012

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le receveur en poste à Charleville-Mézières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} iuin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2012.

Décision prise à l'unanimité.

7. Affectation du résultat

Suite au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal constate :

un déficit en investissement de
un excédent en fonctionnement de
412 860.61 €
484 625.93 €

Soit un excédent global de 71 765.32 €.

Compte tenu des crédits reportés en dépenses de 3 010 €,

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 415 870.61 €
- de reporter le déficit d'investissement de 412 860.61 au compte 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 68 755.32 € au compte 002.

Décision prise à l'unanimité.

8. Vote du Taux des 3 Taxes

21 H 10 : Arrivée de Jean Louis BELERT

Le Maire passe la parole à Mr. GUENARD, Adjoint aux Finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 27 Mars dernier.

Après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

	TAUX ANNEE 2013
Taxe d'habitation	14.42 %
Taxe Foncière Bâti	28.53 %
Taxe Foncière Non Bâti	52.41 %

Décision prise à l'unanimité.

9. Vote du Budget 2013

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose aux membres du conseil les conditions de préparation du budget 2013 ;

Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 27 Mars dernier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le budget de l'exercice 2013 annexé à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité

10. Contrat SEGILOG

Le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services de la Commune avec la Société SEGILOG arrive à échéance prochainement. Il est aussi dans l'attente d'une proposition d'un autre prestataire, Il propose au Conseil Municipal d'attendre cette réponse avant de prendre une décision de renouvellement pour trois ans. Ce dossier sera revu ultérieurement.

11. Tarif municipal 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif l³PROX organise un après-midi « Paintball » le mercredi 24 avril prochain.

La participation aux frais pour cette sortie s'élève à 5 € pour les jeunes aiglemontais et 25 € pour les jeunes extérieurs à la commune.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer la participation à l'après-midi « Paintball » à 5 € pour les jeunes aiglemontais et à 20 € pour les jeunes extérieurs à la commune.

Décision prise à l'unanimité.

II. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Affaires Juridiques

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Cour de Cassation une notification de pourvoi en cassation de la part des époux MEUNIER et qu'il en a informé Maître CHOFFRUT, notre Avocat. L'assurance GROUPAMA qui est chargée de ce dossier a désigné un avocat spécialisé pour nous défendre, la SCP VINCENT et OHL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à répondre au pourvoi en cassation des Epoux MEUNIER et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

2) Rythmes scolaires

Le Maire fait un rappel au Conseil Municipal de la dernière réunion concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ensuite, accompagné de M. GUENARD et de Mme SMIGIELSKI, il a rencontré une dizaine de parents d'élèves.

Aussi, après concertation entre les représentants des parents d'élèves et les élus, il a été décidé de demander le report à la rentrée de septembre 2014 de l'application de la réforme des rythmes scolaires, autrement dit le retour à la semaine de 4 jours ½.

Afin d'éviter des coûts financiers supplémentaires à la charge de la commune et des familles dans une période difficile, il est également apparu judicieux d'harmoniser cette décision avec celle des communes voisines de l'agglomération.

Ce délai de mise en place permettra de réfléchir collectivement et d'organiser, avec un peu plus de temps, la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014, conformément à la loi.

3) Information INSEE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier l'informant que l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise du 2 avril au 29 juin une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat ; la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Le Maire remercie par avance ces personnes du bon accueil gu'elles réserveront à l'enquêteur de l'INSEE.

4) Label « Villes Internet »

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Président du Jury « Label Villes Internet » qui nous remercie de notre participation au Label. Lors de l'édition 2013, le Jury nous a attribué 3 arobases (@ @ @) pour la 3ème année consécutive

5) Renouvellement des emplois liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture nous demandant de rapporter la délibération du 28 Janvier 2013.

En conséquence.

Le Conseil Municipal.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, depuis 2008, la commune d'Aiglemont créée et renouvelle annuellement des emplois liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Considérant que l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoit que les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 de la loi, peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs:
- 2. Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'afin de garantir le bon fonctionnement des services affectés à l'accueil post et péri-scolaire, à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux, il est proposé de relancer le dispositif.

Considérant que les emplois liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité ont pour vocation unique de remplacer les personnels, pendant leurs congés, en fonction des nécessités de service et pour des missions ponctuelles. En effet, le renouvellement de ces emplois occasionnels n'a, en aucun cas, vocation à répondre à un travail permanent qui nécessiterait le recrutement de personnel statutaire.

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal de renouveler :

<u>Accroissement saisonnier d'activité : animation et encadrement des enfants, nettoyage et entretien des locaux :</u>

- 6 emplois non permanents d'Adjoint d'animation de 2ème classe au 2ème échelon,
- 1 emploi non permanent d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 4^{ème} échelon,
- 1 emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2 ème classe 1 er échelon,

Considérant que la rémunération de ces emplois occasionnels sera celle :

- du 2^{ème} échelon pour les Adjoints d'animation de 2^{ème} classe, à savoir indice brut 298, du 4^{ème} échelon pour un Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à savoir indice brut 303, du 1^{er} échelon pour un Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à savoir indice brut 297.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la liste des emplois pour besoins occasionnels, précédemment détaillée, qui seront imputés sur le budget général de la commune,
- inscrit les crédits nécessaires au chapitre budgétaire correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

6) Devis de travaux ONF

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau devis de travaux forestiers présenté par l'ONF. Le montant des travaux d'investissement s'élève à 3 979.35 €HT et les travaux de maintenance à 374.20 € HT.

Après avoir étudié ce devis, le Conseil Municipal accepte ce devis, inscrit les crédits nécessaires au chapitre budgétaire correspondant et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Décision prise à l'unanimité moins une abstention (Mr CROIZIER).

7) FREDONCA

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de labellisation de la Charte d'entretien des espaces publics, représenté par la FREDONCA, passera dans notre commune afin de vérifier le respect des engagements que nous avons pris, le 22 mai 2013 à 14 h 00.

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Enfance – Jeunesse

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté au Conseil d'Ecole du 22 Mars 2013. Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2013 sont de 142 élèves, c'est à dire stabilité dans les effectifs.

Madame SMIGIELSKI et Madame CARRÉ sont allées rendre visite aux enfants en classe verte à Moraypré. où le séjour s'est très bien passé.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni dernièrement pour étudier deux demandes d'aides financières, qui ont été acceptées. Elle a reçu des personnes qui sont venues demander des renseignements sur les aides ménagères et elle s'est rendu au domicile d'une personne pour l'aider à remplir son dossier de demande d'APAH.

Commission Comité des Fêtes

La chasse aux œufs qui s'est déroulée le 31 mars dernier sur l'Espace Raymond Avril a attiré de nombreux enfants.

Commission Cadre de Vie

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal que la Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie la semaine dernière a reconduit le concours des maisons fleuries. Pour 2013, un nouveau thème de décoration a été retenu : la mise en valeur d'un objet se rapportant au jardin dans votre fleurissement (exception faite des nains de jardin!).

Pour la 1^{ère} fois, la commune a décidé d'adhérer à « la France des Jardins du Oui ». Il s'agit de créer un jardin éphémère de même forme, mais différent selon le lieu, la taille, la matière, la manière...

Monsieur MOINY informe le Conseil Municipal qu'il a mis en place, avec l'aide des employés municipaux, l'exposition de l'artiste plasticien : KIKID.

Agenda

Le Maire invite l'ensemble des élus et des habitants de la commune à participer aux manifestations suivantes :

- Samedi 6 Avril : Marche de 8 km avec l'association Alicia. Départ de la mairie à 14 h 30,
- Mardi 9 Avril à 18 h 30 : présentation, dans la salle de réunion de la salle d'Arts Martiaux, du diaporama sur la sortie du Conseil Municipal Enfants à Sedan,
- ➤ Dimanche 28 avril : Commémoration du souvenir des déportés : rassemblement à 11 h devant le cimetière, le vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la salle d'Arts martiaux.
- Mercredi 1^{er} Mai : Barbecue communal sur l'Espace Raymond Avril, de 12 h à 17 h,
- Mercredi 8 mai : Commémoration du 8 Mai. A 11 H, rassemblement devant la Mairie pour la cérémonie au monument aux morts suivie du vin d'honneur offert par la Municipalité servi à la salle polyvalente,
- Jeudi 9 mai: brocante de l'Ascension près de la salle polyvalente organisée par l'Association LARA.
- Dimanche 12 Mai : repas des seniors,
- Samedi 25 Mai à 11 h : vernissage de l'exposition de l'artiste « KIKID »,
- Samedi 8 Juin : Visite des Ardoisières de Bertrix avec l'association ALICIA.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.